



Prix FIVA pour la Culture
REGLEMENT

1 LE PRIX FIVA DE LA COMMISSION CULTURE

Les prix FIVA de la Commission Culture (CC) ont été créés en 2017.

Ce Prix veut célébrer et promouvoir les meilleures pratiques mises en œuvre pour la promotion, la gestion, la recherche, l'apprentissage et la communication dans le domaine des véhicules historiques.

L'objectif est de contribuer à une meilleure compréhension, à une plus grande reconnaissance par le grand public et à un soutien accru en faveur des véhicules historiques, considérés comme partie intégrante de notre patrimoine.

2 OBJECTIF

L'objectif de ce Prix est de promouvoir et de reconnaître les initiatives entreprises dans les domaines culturel et technique du patrimoine automobile.

Ces initiatives incluent :

- Toute sensibilisation aux valeurs patrimoniales spécifiques représentées par les véhicules historiques.
- La reconnaissance d'actions dans le domaine des services qui protègent le patrimoine automobile.
- Toute réalisation contribuant à la plus grande reconnaissance de l'impact culturel des véhicules historiques

3 CATÉGORIES DE PRIX

Les Prix seront attribués pour les catégories suivantes :

3.1 RECHERCHE

Projets de recherche remarquables qui ont eu un impact tangible sur la reconnaissance des composantes culturelles et techniques du patrimoine automobile à travers le monde.

3.2 CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES ou COLLECTIVES (CLUBS, FÉDÉRATIONS, MUSÉES etc.).

Contributions, sur une longue durée, dont les résultats ont été particulièrement spectaculaires et ont atteint l'excellence en matière de protection et de promotion du patrimoine automobile à travers le monde.

3.3 APPRENTISSAGE, FORMATION et projets de SENSIBILISATION

Initiatives exceptionnelles concernant l'apprentissage, la formation et la sensibilisation dans les domaines culturel et technique du patrimoine automobile. Ces actions portent par ailleurs une grande attention au développement durable.

4 PROCESSUS DE SÉLECTION

La CC de la FIVA évaluera les projets des candidats et sélectionnera un gagnant par catégorie. Les Prix seront exclusivement remis aux candidats dont les projets répondent à des normes de qualité élevées.

Les candidats doivent présenter leur projet, rédigé en anglais, avant la fin du mois d'août 2018.

Les choix des gagnants des différents prix seront définitifs. La CC expliquera les raisons de ses choix.

Chaque candidat peut soumettre un projet dans chaque catégorie, chaque année. Un projet donné ne peut être présenté qu'une seule fois.

La CC de la FIVA proclamera les vainqueurs de chaque catégorie lors de l'Assemblée Générale annuelle de la FIVA.

Chaque candidat autorise la FIVA à utiliser les documents fournis, sous tous formats (texte, images, vidéos, etc.) à des fins promotionnelles.

5 LE PRIX :

Le Prix de la CC comprendra :

5.1 Une plaque « Prix FIVA de la Culture »

5.2 La publication du projet gagnant sur le site Internet de la FIVA et sur les médias sociaux

5.3 La présentation du projet gagnant durant l'Assemblée Générale de la FIVA qui se tient normalement au mois de novembre

6 COMMENT POSTULER ?

Pour postuler, il faut soumettre :

6.1 Le formulaire de candidature renseigné ainsi qu'une explication détaillée du projet ou de l'organisation concernée.

6.2 Des photos et illustrations du projet / vidéos, films (court-métrage)

6.3 Pour les documents soumis dont les candidats ne sont pas les titulaires des droits d'auteur, une note d'autorisation indiquant que le(s) propriétaire(s) de ces droits accorde(nt) à la FIVA le droit de les utiliser à des fins de promotion et d'information.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site Internet de la FIVA www.fiva.org

Merci de bien vouloir soumettre le formulaire complété ainsi que les documents complémentaires aux deux adresses suivantes : office@fiva.org et culture@fiva.org

Toutes les candidatures doivent avoir été reçues par la Commission de la Culture au plus tard le **31 août 2018**.